

Votre enfant aura une intervention au bloc opératoire

Informations destinées au patient et à sa famille



Votre enfant aura bientôt besoin d'une intervention qui se déroulera au bloc opératoire. Une personne du bureau de l'accès communiquera avec vous pour vous donner la date de l'intervention.

Selon le type d'intervention requise, votre enfant arrivera à l'hôpital le matin et le quittera le jour même, ou bien il devra dormir à l'hôpital pour une durée variable.

Ce dépliant a été conçu pour répondre à vos questions et vous fournir les informations nécessaires afin de vous préparer à cette intervention.

Il est important d'avoir cette brochure en main lorsque l'agent administratif vous appellera la veille de l'opération. Il vous donnera des informations importantes à noter.

Comment bien se préparer à l'intervention ?

Quinze jours avant l'intervention, votre enfant ne doit pas prendre :

- Des médicaments contenant de l'acide acétylsalicylique (ASA^{MD}), ex. : Aspirin^{MD}, Asaphen^{MD} ;
- Des antihistaminiques (sirop contre la toux, le rhume et les allergies), ex. : Claritin^{MD}, Reactine^{MD}, Aeries^{MD}, Atarax^{MD}, Benadryl^{MD}, etc. ;
- Des anti-inflammatoires, ex. : Advil^{MD}, Motrin^{MD}, ou tout autre médicament contenant de l'ibuprofène ;
- Des produits naturels ou homéopathiques.

Ces médicaments ou ces produits augmentent les risques de saignements.

Pour soulager la douleur ou faire baisser la fièvre de votre enfant, choisissez toujours de l'acétaminophène (Tylenol^{MD}, Tempra^{MD}, Atasol^{MD}), selon la dose recommandée.

Que faire si votre enfant est malade les jours précédant l'intervention ?

Nous en aviser le plus rapidement possible

Dans les 72 heures avant, et au plus tard la veille de l'opération, **si votre enfant présente des signes d'infection** tels que : fièvre, toux, nez qui coule, éruption cutanée, diarrhée, maladie contagieuse ou contact avec une maladie contagieuse (varicelle, rougeole, etc). Il sera alors possible de vous donner une nouvelle date d'opération pour l'enfant. Les listes d'attente étant longues, un enfant en attente d'une intervention chirurgicale pourrait profiter de cette disponibilité opératoire.

Vous pouvez nous contacter

- En appelant le bureau d'accès, entre 8 h et 15 h, au 514 345-2331.
- En parlant à l'agent administratif lorsqu'il vous appellera la veille de l'intervention.
- En appelant le matin même l'agent administratif de l'unité de la chirurgie d'un jour dès 6 h 30 au 514 345-4856.
- En dehors des heures mentionnées ci-dessus, ou la fin de la semaine en tout temps, au bloc opératoire au 514 345-4780.



Préparation avant l'intervention

La présence des parents ou d'une personne importante pour l'enfant est le meilleur moyen d'aider celui-ci le jour de l'intervention. Cependant, nous vous demandons de limiter à deux le nombre de personnes auprès de lui. Il vous sera difficile de vous occuper des frères et sœurs s'ils sont présents à l'hôpital, car votre enfant opéré demandera réconfort et attention. Assurez-vous d'être auprès de lui toute la journée et prévoyez une gardienne à la maison pour les autres enfants.

La veille de l'intervention

Un agent administratif communiquera avec vous entre 15 h et 18 h pour vous renseigner sur :

- Le jeûne ;
- L'heure d'arrivée à l'unité de la chirurgie d'un jour ;
- L'heure prévue de l'intervention.

Il est demandé de donner un bain complet à votre enfant, de lui laver les cheveux et d'enlever son vernis à ongles, s'il y a lieu, la veille de l'intervention.

Si votre enfant utilise des pompes en inhalation (Flovent^{MD}, Alvesco^{MD}, Ventolin^{MD}), il doit les prendre comme à l'habitude. Aviser l'infirmière de la médication prise.

Jeûne préopératoire

Si votre enfant prend des médicaments régulièrement, il ne doit pas cesser sans l'avis du médecin. Il doit les prendre normalement le matin de l'opération, au réveil, avec quelques liquides clairs seulement. S'il doit prendre le médicament avec du solide, il peut les ingérer avec quelques bouchées de purée, suivies de liquide clair.

Pour les enfants âgés de moins d'un an

- À minuit, la veille de l'intervention, votre enfant devra cesser de prendre des repas, de la nourriture solide, des purées, des solutions de gavage ou du lait de tout type.
- Si votre enfant boit des préparations commerciales pour nourrisson (lait maternisé), du lait maternel enrichi ou du lait non humain, il devra cesser d'en prendre 6 heures avant l'heure prévue de son intervention.
- Si votre enfant boit du lait maternel, il devra cesser d'en prendre 4 heures avant l'heure prévue de son intervention.



Pour les enfants âgés d'un an et plus

- À minuit, la veille de l'intervention, votre enfant devra cesser de prendre des repas, de la nourriture solide, des purées, des solutions de gavage ou du lait de tout type.

Pour tous les enfants

- Il est important de boire des liquides « clairs » jusqu'au moment de l'intervention chirurgicale ou de la procédure.
- Si votre enfant veut se brosser les dents, il est préférable de le faire 2 heures avant l'heure prévue de son intervention. Il ne faut pas qu'il utilise de dentifrice, car s'il en avalait, ce serait comme avaler de la nourriture solide et le jeûne ne serait pas respecté.
- La gomme à mâcher et les bonbons sont interdits.

Il est possible que votre médecin ou votre infirmière vous ait donné des consignes de jeûne différentes de celles-ci. Merci de les respecter.

Les liquides « clairs » sont des liquides transparents, limpides, translucides et sans particules : eau, eau sucrée, jus de pomme sans particules, boisson « sportive » de type Gatorade^{MD}, Pedialyte^{MD}, café ou thé avec sucre sans lait. Tous les autres liquides sont interdits.

Attention : Le Jello^{MD} n'est pas un liquide clair.

Le non-respect de cette politique de jeûne peut entraîner des complications et l'annulation de l'intervention.

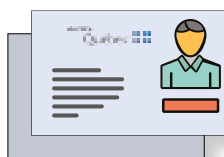
Le matin de l'intervention

- Ne pas porter de verres de contact, de bijoux, de boucles d'oreilles, de barrettes métalliques, de perçages (piercing) ou de faux cils.
- Attacher les cheveux avec un élastique sans métal.
- L'heure prévue pour l'intervention peut être modifiée à cause de plusieurs facteurs.



Que faut-il apporter à l'hôpital?

- Les médicaments de votre enfant;
 - Il est important de connaître le nom, le dosage (quantité en mg) et la fréquence d'administration des médicaments;
 - Les pompes pour traiter l'asthme, ex: Flovent^{MD}, Ventolin^{MD}, Avesco^{MD}, et la chambre d'espacement (aérochambre);
- Fournir la liste des médicaments que votre enfant prend (demander au pharmacien);
- Le formulaire de bilan comparatif/histoire médicamenteuse rempli;
- Le matériel nécessaire pour les soins particuliers (ex.: matériel de stomie, solution nutritive, tubulures);
- La prothèse ou l'orthèse portée par votre enfant (ex.: lunettes);
- La robe de chambre, les pantoufles;
- Des vêtements amples, des vêtements de rechange. En prévoir davantage si l'enfant est hospitalisé;
- Le toutou ou le jouet préféré (aucun objet en métal ou bruyant), une couverture propre ou une tablette électronique si l'enfant est plus âgé;
- La suce et des couches pour la durée du séjour;
- La carte d'assurance maladie valide de votre enfant. Si la date est expirée, faites les démarches auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec.
Québec : 418 646-4636
Montréal : 514 864-3411
Sans frais : 1 800 561-9749 www.ramq.gouv.qc.ca
- La carte bleue du CHU Sainte-Justine.



Consentement opératoire

Enfants de moins de 14 ans

Le parent ou le tuteur légal¹ doit signer les consentements (soins, examens, traitements, intervention chirurgicale et anesthésie) pour les enfants de moins de 14 ans. Si aucun des parents n'est disponible pour l'accompagner, des arrangements seront pris avec vous afin de déterminer un moyen d'obtenir votre consentement.

Enfants de 14 ans et plus

Les enfants de 14 ans et plus signent eux-mêmes les différents consentements, sauf s'ils sont inaptes. Dans ce cas, c'est la personne autorisée qui doit signer les consentements (parent, tuteur, mandataire, curateur, DPJ).

La salle d'opération

La mère, le père ou le tuteur légal sont les seules personnes autorisées à accompagner l'enfant jusqu'à la salle d'attente de la salle d'opération.

Selon la situation de chacun, l'enfant pourra s'y rendre en marchant, dans les bras de ses parents, en fauteuil roulant ou dans un lit.

L'opération terminée, votre enfant ira à la salle de réveil pour une période d'environ 45 minutes afin d'assurer un éveil en toute sécurité. Les parents ne sont pas admis à la salle de réveil.

Il est cependant possible qu'un membre de l'équipe clinique de la salle de réveil vous demande de l'accompagner, au besoin, pour le réveil de votre enfant.

Pendant que votre enfant sera en salle de réveil, le chirurgien vous donnera de ses nouvelles dans la salle d'attente des familles située près de la salle d'opération.

Lorsque votre enfant sortira de la salle de réveil, on vous appellera dans la salle d'attente des familles afin d'aller le rejoindre à la porte d'entrée de la salle d'opération pour son retour à sa chambre.



¹ Apporter le document du tribunal lors de l'admission.

CHU Sainte-Justine

3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Montréal (Québec) H3T 1C5

Téléphone : 514 345-4931

chusj.org



Création

Marie-France Desrochers, *infirmière clinicienne*

Collaboration

Anne-Marie Roy, *infirmière clinicienne*

Marie-Claude Quintal, *M.D. en O.R.L.*

Mise en page préliminaire

Stéphanie Gingras, *secrétariat prog. chirurgie/trauma*

Révision

Nadia Mathieu, *inf., M.Sc., cadre-conseil en sciences infirmières*

Stéphanie Duval, *inf., M.Sc., cadre-conseil en sciences infirmières*

Chantal Crochetière, *anesthésiologiste, chef du Département d'anesthésie*

Graphisme

Norman Hogue

Impression

Imprimerie du CHU Sainte-Justine

© CHU Sainte-Justine

Comité des dépliants destinés à la clientèle du CHU Sainte-Justine

F-1369 GRM 30006686 (rév. 02-2020)